

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Conservatoire de musique neuchâtelois

Création d'une formation pré-professionnelle d'excellence

La chancellerie d'Etat communique :

Pour la première fois, le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMN) lance une recherche de fonds dans les domaines public et privé pour assurer aux jeunes talents du canton une formation pré-professionnelle musicale de proximité. Une démarche soutenue par Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) et le Service cantonal des affaires culturelles. Il est prévu d'introduire cette nouvelle formation dès la rentrée scolaire 2009-2010.

Restructurations importantes de la formation musicale

La formation musicale a subi des restructurations importantes avec la création des Hautes écoles de musique (HEM) en Suisse et en particulier de la Haute école de musique Genève, site de Neuchâtel. Sur l'ensemble de ses sites, le CMN doit offrir aux élèves présentant les qualités pour devenir des musiciens professionnels, une formation dite pré-professionnelle, qui les conduit au concours d'entrée des Hautes écoles de musique. Elle intervient très tôt et s'adresse aux jeunes musiciens dès 14-15 ans qui poursuivent parallèlement leurs études secondaires.

La formation pré-professionnelle actuelle ne répond plus aux exigences des hautes écoles, dont le niveau du concours d'entrée a été relevé. Il est donc essentiel de définir un cursus adéquat, plus long et intégrant de nouvelles disciplines, de manière à maintenir à Neuchâtel un accès à la formation musicale professionnelle. Il est en effet impensable d'envoyer des élèves suivre une formation de ce type à Genève, Lausanne ou Berne.

Soutien de l'Etat de Neuchâtel

Pour soutenir cette formation et couvrir l'inévitable augmentation de son coût, le CMN initie une recherche de fonds dans les domaines public et privé. C'est l'occasion de créer des liens avec des partenaires, susceptibles de partager ces valeurs fondamentales qui sont l'excellence de la formation, l'enrichissement de la vie culturelle et le renforcement des qualités d'accueil du canton. Le CMN met ses compétences à disposition des partenaires et propose de les associer étroitement à ses activités et à son nom.

L'Etat de Neuchâtel soutient le CMN en assumant le 75% des coûts de formation. De plus, outre le magnifique bâtiment de La Chaux-de-Fonds, l'Etat a investi dans un nouvel édifice sur le site de Neuchâtel, consacré notamment aux écoles de formation musicales (Haute école de musique et école de musique), que le Conseil d'Etat inaugurera officiellement le 15 mai 2009.

Une formation performante

Il apparaît primordial que l'intérêt et l'investissement d'étudiants issus du cursus « école de musique » puissent être révélés suffisamment tôt et bénéficier d'une formation adaptée. Il semble important en effet d'acquérir non seulement le plus tôt possible les bases techniques nécessaires, mais également de développer des qualités musicales et de culture générale tout en faisant la preuve d'une volonté et d'une détermination sans faille.

Défini sur trois ans, le nouveau cursus - dont l'introduction est prévue pour la prochaine rentrée scolaire - est centré sur un accompagnement individualisé de l'étudiant et introduit de nouvelles disciplines, dont la musique de chambre, la pratique orchestrale et l'étude d'un deuxième instrument, ainsi qu'un cours de déchiffrage.

Neuchâtel, le 20 mars 2009